



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 13 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 12 juin 2025 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : Mme Stéphanie Luneau, Présidente

Sont présents : A l'appel : 20 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, MM. Yvan Burnier, Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 12 du 10 avril 2025
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 31 / 2021-2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2024
8. Préavis no 32 / 2021-2026 : construction d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie sur la parcelle communale n°404
9. Préavis no 33 / 2021-2026 : arrêté d'imposition 2026 et 2027
10. Préavis no 34 / 2021-2026 : octroi d'un prêt de CHF 150'000.00 au Groupement forestier des Agittes pour le financement d'un treuil sur chenille avec une broyeuse en option
11. Composition du bureau du Conseil général
12. Election du ou de la président·e
Election du ou de la premier·ère vice-président·e
Election du ou de la deuxième vice-président·e
Election des scrutateurs·trices et des suppléant·e·s du bureau
Nomination dans diverses commissions et associations intercommunales
13. Rapports des délégations et représentations
14. Divers et propositions individuelles

Mme Stéphanie Luneau, Présidente, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, Mme Christine von Siebenthal, boursière et remercie chacun pour sa présence. Mme Carine Boulard est excusée.

La Présidente prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler bien distinctement et fort.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

En mémoire de M. Bernard Trottet, ancien conseiller, la Présidente demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 20 conseillères et conseillers sont présents avec la Présidente.

Se sont excusé·e·s : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Sheen Khurdi, Doria Murena, MM. Haxhi Hajdari, Ludovic Angéloz, Sunil Khurdi et Dominique Weber.

Mme Thérèse Raja est absente.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 20 membres avec la Présidente, soit 19 votes à main levée, et 20 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 12 du 10 avril 2025

M. Olivier Pautrel demande une modification au procès-verbal à la page 8, point 10 « Conseil général ou Conseil communal pour la législature 2026-2031 ». La correction suivante est apportée afin d'apporter une précision à son explication : « *Il indique que pour un conseil communal, avec notre population actuelle, la Loi sur les communes fixe une fourchette de 25 à 45 membres.* »

Le paragraphe est donc modifié comme suit :

M. Olivier Pautrel prend la parole pour revenir sur les résultats du sondage relatif à la forme future de l'organe délibérant. Il indique faire partie des six personnes qui n'ont pas répondu, expliquant qu'il ne savait pas vraiment comment se positionner. Il estime que cette question mérite une discussion approfondie, afin de clarifier les arguments avant de faire un choix. Il rappelle que la Commune compte actuellement 27 conseillers, qu'elle en comptait 39 à la fin de la précédente législature. *Il indique que pour un Conseil communal, avec notre population actuelle, la Loi sur les communes fixe une fourchette de 25 à 45 membres.* Il souligne qu'il reste encore six ans avant une éventuelle modification du système en place. Selon lui, deux éléments doivent guider la réflexion : la connaissance des personnes engagées, leur implication et leur représentativité ; ainsi que l'importance de faire connaître le Conseil afin de susciter des vocations, notamment parmi les jeunes. Il insiste sur le fait que, indépendamment de l'option retenue — Conseil général ou Conseil communal — une campagne d'information et de sensibilisation s'impose. Il conclut en appelant à construire une véritable politique citoyenne de qualité.

Le procès-verbal est adopté par 17 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que modifié.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Christophe Roumier pour le 30 juin 2025.

La Présidente tient à remercier M. Christophe pour son implication au sein de la commission de gestion et des finances, ainsi que pour sa participation active aux différentes commissions et représentations dont il fait partie.

L'Assemblée reste composée de 20 membres avec la Présidente, soit 19 votes à main levée et 20 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Plusieurs informations sont communiquées par la Présidente.

➤ La sortie du Conseil général :

La Présidente rappelle la sortie prévue le samedi 14 juin 2025. Le groupe visitera la centrale des Forces Motrices de Veytaux, puis un dîner sera pris au Fouquet's de Montreux. Elle précise que le rendez-vous est fixé à 9h à l'arrêt des bus.

➤ Flyer recrutement au Conseil général :

Elle présente une ébauche de projet de flyer concernant le recrutement pour le Conseil. Tous les avis sont à transmettre au bureau. Après les vacances, un envoi tout-ménage sera effectué.

➤ Brochure du rapport de gestion 2024 :

La Présidente remercie et félicite la Municipalité pour la qualité de la brochure du rapport de gestion et des comptes.

6. Communications municipales

Mme Carine Boulard, Municipale

- *Excusée.*

M. Gérald Dumusc, Municipal

- *Travaux à la salle du Lavoir :*

Les travaux de réhabilitation de la salle du Lavoir arrivent à leur terme. Quelques ajustements restent à effectuer, mais la salle est d'ores et déjà prête pour la location. M. Gérald Dumusc exprime sa satisfaction quant au résultat obtenu.

- *La Fugue chablaisienne :*

M. Gérald Dumusc rappelle que la Fugue chablaisienne se déroulera le dimanche 15 juin 2025, et qu'à cette occasion, les communes de Rennaz et de Collombey-Muraz seront associées. Elles ont prévu plusieurs animations qui se tiendront à l'aire du Bochet.

Enfin, il précise qu'une aire de rencontre pourrait voir le jour à Rennaz lors de l'édition programmée sur le secteur du Haut-Lac, dans deux ans.

M. Yvan Burnier, Municipal

- *Police :*

M. Yvan Burnier indique avoir suivi, les 10 et 11 juin, une formation sur les ordonnances pénales ainsi que sur les amendes d'ordre communales. Cette formation est obligatoire pour les communes délégatrices, c'est-à-dire celles ne disposant pas d'un ASP (Assistant de sécurité publique).

- *Point de rencontre d'urgence (PRU) :*

Un nouvel affichage a été mis en place afin d'indiquer le point de rencontre d'urgence pour la commune. Celui-ci est situé à la salle de L'arenaz.

- *Service des eaux :*

Les derniers rapports relatifs aux fuites se révèlent satisfaisants. Les conduites principales ainsi que les installations du secteur ne présentent aucune anomalie majeure.

- *Plan canicule :*

À l'approche de la période estivale, il rappelle l'importance de boire régulièrement et ainsi de maintenir une bonne hydratation, conformément aux mesures de prévention prévues dans le plan canicule de l'Etat de Vaud.

M. Fabio Lecci, Municipal

- *Rien à signaler.*

M. Fabio Lecci souhaite à tous un bel été.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

Mme Carine Boulard étant excusée, Mme Muriel Ferrara transmet deux communications de sa part.

- *Police des constructions :*

La construction du bâtiment de « L'Orangerie », situé sur la parcelle numéro 468 (anciennement propriété de la famille Borloz) a débuté.

- *Commission Village fleuri :*

Concernant l'événement « Village fleuri – Jardinons ensemble ! », qui s'est tenu le 26 avril 2025, Mme Carine Boulard espère que chacun a pu apprécier le résultat des aménagements floraux réalisés dans les bacs à fleurs du village. Pour cette première édition, la participation, bien que modeste, a réuni une quinzaine de personnes de tous âges et générations.

L'enthousiasme des participants a conduit à envisager une seconde édition l'année prochaine, la demande étant bien présente.

➤ *Lutte contre le moustique tigre et le frelon asiatique :*

Mme Muriel Ferrara attire l'attention sur les désagréments liés à la présence croissante d'insectes nuisibles, notamment le moustique tigre et le frelon asiatique, désormais observés dans la région.

Concernant le moustique tigre, il est recommandé d'éviter de laisser à l'extérieur des objets pouvant retenir de petites quantités d'eau, tels que les bâches, jouets, seaux ou pneus, qui constituent des lieux de reproduction privilégiés. Les récipients non utilisés devraient être retournés ou rangés à l'abri. Elle rappelle que le moustique tigre est vecteur de maladies- Il s'agit d'un insecte particulièrement agressif, et qu'il pique aussi en journée, contrairement aux moustiques habituels. En cas d'observation d'un moustique tigre, il est conseillé de prendre une photo et de la transmettre via la plateforme www.moustiques-suisse.ch

Pour le frelon asiatique, celui-ci est plus dangereux pour l'être humain que le frelon commun en raison de sa piqure douloureuse. Par ailleurs, il est très nuisible pour les abeilles. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de soutenir l'Association des apiculteurs par le versement d'une aide financière, afin de poursuivre la lutte contre cette espèce et d'en favoriser l'éradication. À ce jour, la Confédération n'a pas encore reconnu le frelon asiatique comme une espèce invasive, mais le Canton a octroyé à l'association concernée une subvention de CHF 50'000.00. Toute personne qui constaterait la présence d'un nid de frelons asiatiques, reconnaissable à sa forme sphérique, est invitée à le signaler via la plateforme www.frelonasiatique.ch.

Mme Muriel Ferrara précise enfin que, selon les cartes de suivi, ces deux espèces ont progressivement quitté la région de Genève et poursuivent leur expansion autour du lac, atteignant désormais les communes de notre région. Elle invite chacun à rester vigilant et à contribuer à la lutte contre ces nuisibles.

7. Préavis no 31 / 2021-2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2024

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Nicole Cosandey.

Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Mme Muriel Ferrara signale que la feuille récapitulative des investissements et du patrimoine de la commune figurant à la page 74 de la brochure du rapport des comptes est erronée. Elle précise qu'il convient de ne pas tenir compte de cette version et de la remplacer par la feuille corrigée qui a été distribuée lors de l'assemblée. La Syndique présente ses excuses pour cette erreur, due à une correction de dernière minute.

La Présidente passe en revue les comptes 2024, poste après poste. Elle invite chacun à prendre la parole lors des questions, au point nommé.

Poste 32.314 : entretien des forêts

M. Olivier Pautrel demande un complément d'information au sujet du rapport sur Les Agittes, présenté par M. Christophe Roumier. Il relève qu'il y est mentionné que le GFA (Groupement forestier des Agittes) s'occupe de l'entretien des forêts communales pour un montant de CHF 2'725.00 en 2024. Après vérification dans la rubrique « Forêts et pâturages », il indique ne pas avoir retrouvé ce montant et s'interroge sur sa provenance, estimant qu'il semble relativement faible.

M. Christophe Roumier précise que ce chiffre indiqué dans le rapport correspond aux comptes du Groupement forestier des Agittes et non à ceux de la Commune. Il explique qu'il s'agit des travaux réalisés par le GFA pour le compte de la Commune, et non d'une ligne figurant dans les comptes communaux. C'est pourquoi cette somme n'apparaît pas, d'autant que d'autres travaux peuvent être effectués dans le cadre de la gestion forestière.

M. Gérald Dumusc complète ces informations en précisant que la Commune dispose d'un bail à ferme d'un montant d'environ CHF 28'000.00, réparti sur six ans. Ce bail représente un avantage pour le Groupement forestier des Agittes, qui en assure la gestion selon les travaux à exécuter. Le montant est dû à la fin du bail, ce qui permet d'optimiser la planification et la réalisation des interventions. Cette somme pour l'année 2024 correspond à la fin du bail à ferme. Il souligne que toutes les communes du Haut-Lac fonctionnent selon ce même principe, et qu'un rapport annuel est établi par le GFA, permettant aux municipalités de suivre les travaux réalisés.

Déchets sauvages, page 30 du rapport de gestion

M. Olivier Pautrel relève, à la page 30 du rapport de gestion, le chiffre important concernant les déchets sauvages. Il trouve navrant de constater une telle quantité, équivalente à plus d'un sac par jour sur l'année. Avec une note d'humour, il demande si la Municipalité peut lui confirmer qu'il s'agit d'une erreur.

Mme Muriel Ferrara lui répond, non sans regret, qu'elle aimerait que ce soit le cas, mais que le chiffre est malheureusement exact.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 31 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2024 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2024.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Mme Muriel Ferrara remercie sincèrement l'Assemblée pour sa confiance.

8. Préavis no 32 / 2021-2026 : construction d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie sur la parcelle communale n°404

A la demande du rapporteur de la Commission ad hoc, la Présidente propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte **par 17 oui, 0 non et 2 abstentions**. La lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Olivier Pautrel.

La lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Régine Bernet.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 32 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Prend acte :

- de l'amortissement du montant net de CHF 75'000.00 sur une période de 10 ans pour l'atelier, le mobilier et l'outillage et de CHF 3'360'000.00 pour le bâtiment de la déchetterie sur une période de 30 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la construction d'une déchetterie et d'un bâtiment pour le service de voirie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'435'000.00 pour la réalisation des travaux ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

M. Gérald Dumusc remercie le Conseil général pour son approbation, ainsi que les commissions qui ont étudié ce préavis. Il assure que le budget ne sera pas dépassé, conformément à la maîtrise des coûts appliquée depuis plus de vingt ans, et précise qu'il sera particulièrement attentif au suivi financier du projet. Il souligne que cet investissement, prévu pour une durée de plus de quarante ans, demeurera utile et adapté aux besoins de la commune, quelles que soient les évolutions ou synergies futures. Il conclut en remerciant à nouveau l'ensemble des acteurs impliqués et souligne qu'il s'agit d'un beau projet porteur d'avenir pour la commune.

9. Préavis no 33 / 2021-2026 : arrêté d'imposition 2026 et 2027

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Karin Boismoreau.

Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 33 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027 tel que présenté.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

10. Préavis no 34 / 2021-2026 : octroi d'un prêt de CHF 150'000.00 au Groupement forestier des Agittes pour le financement d'un treuil sur chenille avec une broyeuse en option

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Christophe Roumier.

Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion.

Pour Mme Sarah Bornet, soutenir une association est une excellente initiative, cette démarche étant avantageuse tant pour la Commune que pour le groupement concerné. Elle tient à saluer et mettre en valeur cet engagement.

Mme Muriel Ferrara précise que la Commune aurait pu verser un montant plus élevé, mais que la Municipalité a décidé de conserver la liquidité disponible afin de permettre l'autofinancement de la construction du local de voirie et de la déchetterie. Cette décision permet à la Municipalité d'éviter le recours à un emprunt auprès d'un établissement financier.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 34 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt d'un montant de CHF 150'000.00 au Groupement forestier des Agittes selon les conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser la Municipalité à signer la convention de prêt correspondante avec l'association, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

11. Composition du bureau du Conseil général

Pour répondre à la demande de plusieurs conseillers, le bureau a décidé de répondre favorablement à leur demande d'élargir le bureau du Conseil général au premier·ère vice-président·e.

Selon l'art. 16 du règlement du Conseil général lui-même soumis à l'art. 10 de la loi sur les communes : « *Le bureau du conseil est composé du président et de deux scrutateurs. Le conseil peut élargir le bureau aux vice-présidents* ».

La Présidente soumet à l'Assemblée le vote concernant l'entrée au sein du bureau de la première vice-présidente ou du premier vice-président.

La Présidente ouvre la discussion.

En réponse à Mme Sarah Bornet, qui s'interroge sur une éventuelle restriction liée à la fonction de vice-président·e, la Présidente indique que le·la vice-président·e est autorisé·e à siéger dans des commissions, ainsi que les scrutateurs. Elle précise en revanche que seule la Présidente est tenue de ne pas siéger au sein d'une commission.

Mme Valérie Légeret s'interroge du pourquoi de la démarche et ses avantages. En réponse à la question, la Présidente précise, d'une part, que cette mesure fait suite à une demande réitérée de plusieurs membres du Conseil. D'autre part, elle indique qu'elle vise à permettre au·à la vice-président·e de participer à la préparation des séances, afin qu'il ou elle soit en mesure d'en assurer la conduite en cas d'absence de la Présidente. Cette organisation contribue ainsi à une meilleure coordination et efficacité du Bureau.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la nouvelle composition du bureau du Conseil général.

L'assemblée accepte la proposition du bureau à main levée par 18 oui, 0 non et 1 abstention.

12. Election du ou de la président·e

Election du ou de la premier·ère vice-président·e

Election du ou de la deuxième vice-président·e

Election des scrutateurs·trices et des suppléant·e·s du bureau

Nomination dans diverses commissions et associations intercommunales

Election du ou de la président·e :

A la présidence est proposée Mme Stéphanie Luneau.

Elle est élue tacitement par acclamation pour une année législative du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Election du ou de la premier·ère vice-président·e :

A la vice-présidence est proposé M. Olivier Pautrel.

Il est élu tacitement par acclamation pour une année législative du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Election du ou de la deuxième vice-président·e :

A la vice-présidence est proposée Mme Valérie Légeret.

Elle est élue tacitement par acclamation pour une année législative du 01.07.2025 au 30.06.2026.

Elections des scrutateurs ou scrutatrices :

Les scrutateurs sont réélus tacitement par acclamation pour une année législative du 01.07.2025 au 30.06.2026 :

Scrutatrice : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Scrutatrice : Mme Suzana Tileva

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Karin Boismoreau

Commissions permanentes

Commission de gestion et des finances :

En remplacement de M. Christophe Roumier, démissionnaire, la Commission de gestion et des finances propose la candidature de Mme Valérie Légeret, qui accepte.

La Commission se compose maintenant de :

1er membre :	Mme Nicole Cosandey
Membre :	Mme Régine Bernet
Membre :	Mme Karin Boismoreau
Membre :	M. Bernard Teissl
Membre :	M. Yann Accart
Suppléante :	Mme Valérie Légeret

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre :	M. Sunil Khurdi
Membre :	M. Christian Chatelan
Membre :	Mme Jessica Riedi-Savoyen
Suppléante :	Mme Sheen Khurdi

Les commissions et les représentations suivantes sont reconduites comme suit :

Commissions ponctuelles (ad hoc)

Pour information, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission SRGZA Rivelac :

1er membre :	M. Frédéric Rapin
Membre :	Mme Nicole Cosandey
Membre :	Mme Régine Bernet
Suppléant :	M. Bernard Teissl

Commission modifications des statuts d'EPUDEHL :

1er membre :	M. Dominique Weber
Membre :	M. Frédéric Rapin
Membre :	M. Yann Accart
Suppléante :	Mme Jessica Riedi-Savoyen

Une nouvelle commission doit être nommée en réponse à la demande de la Municipalité.

Commission modifications des statuts de l'ARASAPE :

1er membre :	M. Yann Accart
Membre :	Mme Jessica Riedi-Savoyen
Membre :	Mme Régine Bernet
Suppléante :	Mme Nicole Cosandey

Représentations dans les associations ou commissions intercommunales

Nomination au Conseil intercommunal de l'ASPIHL - Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac :

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Dominique Weber
2. Délégué : M. Sunil Khurdi
3. Déléguée suppléante : Mme Régine Bernet
4. Déléguée suppléante : Mme Nicole Cosandey

Nomination au Conseil intercommunal d'EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

En remplacement de M. Christophe Roumier, se présente Mme Catherine Fankhauser.

Sont nommés pour la délégation variable :

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Déléguée : Mme Jessica Riedi-Savoyen
3. Déléguée : Mme Catherine Fankhauser

Nomination au Groupement forestier des Agittes (GFA) :

En remplacement de M. Christophe Roumier, est nommé :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

Nomination au Conseil intercommunal de l'ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

Est nommée pour la délégation variable :

1. Déléguée : Mme Sarah Bornet

Nomination à la Commission consultative du feu du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Lac :

Est nommé à la Commission du feu :

1. Délégué : M. Bernard Teissl

Commissions municipales

Pour information, les commissions municipales sont nommées par la Municipalité et se composent comme suit :

Commission d'animations :

Membre : Mme Ruby Bakshi Khurdi
Membre : Mme Karin Boismoreau
Membre : Mme Sarah Bornet
Membre : Mme Sheen Khurdi
Membre : M. Frédéric Rapin
Membre : Mme Ava-Margot Accart (hors Conseil)
Membre : Mme Priscilla Ansermin (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci

Commission de naturalisation :

Membre : Mme Catherine Fankhauser
Membre : M. Dominique Weber

Municipal : M. Yvan Burnier

Commission de salubrité publique :

1^{er} membre : M. Ludovic Angéloz
Membre : Mme Stéphanie Luneau
Membre : M. Claude Fankhauser (hors Conseil)

Municipal : M. Fabio Lecci
Médecin : Dr. Blaise Ingold

Commission de taxe de séjour :

1^{er} membre : Mme Valérie Légeret
Membre : M. Olivier Pautrel
Membre : Mme Catherine Fankhauser

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

Délégué : M. Michel Mingard
Membre : Mme Corinne Rey (hors Conseil)

Commission Village Fleuri :

Membre : Mme Catherine Fankhauser
Membre : Mme Suzana Tileva
Membre : M. Patrice Dumusc (hors Conseil)

Municipale : Mme Carine Boulard

13. Rapports des délégations et représentations

La Présidente rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Les rapports suivants sont présentés. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance ou sur place.

Commission consultative du feu du SDIS du Haut-Lac :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par le commissaire délégué M. Bernard Teissl.

Groupeement forestier des Agittes (GFA) :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par le délégué M. Christophe Roumier.

EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Jessica Riedi-Savoyen.

ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Sarah Bornet.

14. Divers et propositions individuelles

Absence des membres du Conseil général, Mme Valérie Légeret :

Mme Valérie Légeret revient sur la remarque formulée au point 12 de l'ordre du jour par M. Olivier Pautrel, dont la Présidente avait demandé de développer dans le point divers. M. Olivier Pautrel déplorait l'absence répétée de certains membres du Conseil général et leur manque d'implication. Par ailleurs, Mme Valérie Légeret s'interroge également sur les conséquences pour les personnes qui, bien qu'elles s'excusent systématiquement, ne participent jamais aux séances.

Elle se réfère à l'article 45 du règlement du Conseil général, lequel stipule :

¹ « Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué. »

² « Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances peuvent être frappés par le Bureau d'une amende, dans la compétence municipale. »

Mme Valérie Légeret souhaite savoir quelles démarches peuvent être entreprises afin de préserver le bon fonctionnement du Conseil général et d'assurer la prise de décision dans de bonnes conditions.

La Présidente partage cette interrogation. Elle indique qu'il n'existe pas de procédure spécifique prévue dans le règlement actuel du Conseil général, mais qu'elle va se renseigner sur les mesures possibles et prendre contact avec les personnes concernées.

Rapport du Groupeement forestier des Agittes (GFA), M. Olivier Pautrel :

M. Olivier Pautrel s'étonne du prêt de CHF 150'000.00 (préavis no 34) alors que le rapport qui nous est lu mentionne la proposition d'une distribution du bénéfice de CHF 100'000.00 entre les membres du groupement. Dans ce cas, pourquoi ne pas demander un prêt moins important ?

En l'absence de Mme Carine Boulard, M. Christophe Roumier essaye d'apporter des éléments de réponse. Il précise que chaque commune est entrée dans le GFA avec un certain pourcentage de participation. Le comité directeur du groupement a décidé de répartir l'ensemble des membres sur la base du bénéfice réalisé. La part revenant à la Commune de Rennaz, correspondant à environ 9 %, sera allouée par des tâches, par l'achat de matériel ou de bois.

La Présidente conclut en indiquant qu'elle demandera à Mme Carine Boulard d'apporter des explications plus détaillées sur cette situation lors de la prochaine séance du Conseil général.

Inauguration du bâtiment de la voirie, M. Olivier Pautrel :

En réponse à la question, posée avec humour, de M. Olivier Pautrel concernant la date d'inauguration du bâtiment de la voirie et de la déchetterie, M. Gérard Dumusc indique que la date sera bien entendu précisée ultérieurement. Il précise que les travaux devraient débuter courant octobre et qu'il faut prévoir une durée d'environ dix-huit mois pour leur réalisation.

Arboretum, Mme Karin Boismoreau :

Mme Karin Boismoreau signale des dégâts constatés à l'arboretum, notamment la présence de véhicules stationnés sur le site malgré l'interdiction de circulation, ainsi que des papiers brûlés et divers déchets abandonnés. Elle déplore cette situation, particulièrement regrettable avec l'arrivée des beaux jours.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h50 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



La Présidente
Stéphanie Luneau

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 20 octobre 2025